Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-23_171126-DE

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **10/11/2026**

Conseillers en exercice : **43**
Présents : **39**
Quorum : **22**

N° **23_171126**

OBJET : ENFANCE EDUCATION JEUNESSE

Actualisation des tarifs de la restauration municipale des adultes pour l'année 2027.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Julianne BOUVOT (donne pouvoir à Madame Betty CORALLO), Monsieur Marc PAGANO (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE a été élu(e) Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-23_171126-DE

Monsieur Pierre ARNOUX rapporte :

La Ville d'Aubagne propose à ses agents et ceux du CCAS une restauration municipale à tarif social.

Compte tenu de l'inflation connue, il est proposé de revaloriser de 3 % leur participation, actuellement fixée à 2,75 euros par repas. Après arrondi au multiple de cinq centimes supérieur, le tarif serait ainsi porté à 2,85 euros par repas à compter du 1er janvier 2027.

Ce tarif est distinct du prix des prestations de restauration prévu au contrat de concession conclu avec la société GARIG.

Lors de la publication du barème d'évaluation forfaitaire de l'avantage en nature nourriture applicable en 2027, la Ville vérifiera que la participation demandée aux agents atteint au moins la moitié de cette valeur forfaitaire. Si le tarif de 2,85 euros s'avère inférieur à ce seuil, une nouvelle proposition tarifaire sera soumise au Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'examen en Commission municipale,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de maintenir une restauration municipale à tarif social pour ses agents,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser leur participation au prix des repas pour l'année 2027,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1er : de FIXER à 2,85 euros par repas, à compter du 1er janvier 2027, la participation des agents bénéficiant de la restauration municipale ;

ARTICLE 2 : de PREVOIR un réexamen de ce tarif par le Conseil municipal si son montant est inférieur à la moitié de la valeur forfaitaire de l'avantage en nature nourriture applicable en 2027 ; le tarif fixé à l'article 1er demeure applicable tant qu'une nouvelle décision tarifaire n'est pas entrée en vigueur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
20 nov. 2026